



## Communiqué de Presse

### Le CESER donne son avis sur 5 sujets majeurs dont le budget régional, l'aménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique ou l'organisation du sport en Région

*Nantes le 18 juin 2019*

En préambule à la session du Conseil Régional des 20 et 21 juin, le Conseil Economique Social Environnemental Régional a rendu 5 avis lors de sa session du 18 juin :

#### **1. Sur le budget régional**

Au niveau du compte administratif 2018, malgré la suppression de la dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat, le CESER constate que les recettes liées à la bonne dynamique de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises compensent la suppression.

Le niveau des dépenses de fonctionnement est maîtrisé et contenu dans les limites imposées par la loi de programmation des finances publiques et l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2018 qui fixe le niveau maximal des dépenses de fonctionnement à 958,8 M€ pour l'exercice 2018, soit en augmentation de 1,2% par rapport à une base de référence arrêté pour 2017 à 947,5 M€. Sur la base des informations disponibles, la Région respecte le plafond maximal autorisé, et n'est donc pas exposée à une sanction de l'Etat.

Les investissements sont en ligne avec la cible annuelle moyenne de 450 M€ annoncée sur le mandat en cours et la capacité de désendettement passe de 5,7 années à fin 2017 à 5,9 années à fin 2018, après prise en compte du changement de méthode opéré relatif au rattachement à l'exercice 2018 de dépenses payées en 2019. Retraitée de ce changement, la capacité de désendettement aurait été de 5,5 années.

A noter également qu'afin de répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et aux demandes du CESER, et de se préparer aux exigences réglementaires à venir (normes comptables), la Région a entamé un inventaire détaillé des entités liées, c'est-à-dire des entités dans lesquelles elle exerce une influence déterminante. Elle s'est également engagée dans une démarche de certification des comptes.

Concernant le budget supplémentaire, le CESER ne constate pas d'impact significatif sur les équilibres du Budget Primitif modifié en mars mais insiste sur la création d'un fonds de fonds qui va selon la Région renforcer sa politique en matière d'accompagnement des entreprises en fonds propres.

[Lien vers l'avis du CA](#)

[Lien vers l'avis du BS](#)

#### **2. Sur le réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique**

Le CESER a décidé de se saisir de la concertation en cours pour apporter le regard de la société civile sur ce dossier comprenant à la fois une dimension économique et environnementale forte.

Dans sa contribution, le CESER insiste tout particulièrement sur la nécessité de disposer d'une plate-forme performante qui contribue à la compétitivité des entreprises pour tout le Grand Ouest avec un impératif : diminuer et compenser les nuisances sonores pour les riverains. Le CESER demande ainsi à l'Etat d'assumer jusqu'au bout sa responsabilité en abondant le fonds de compensation à la mesure des préjudices subis. Il insiste également sur la nécessité d'une convention entre l'Etat et Aéroport du Grand Ouest pour entamer dès à présent les travaux urgents des aérogares et de la plate-forme.

[Lien vers la contribution](#)

### 3. Sur la gouvernance du sport en Pays de la Loire

Cette auto-saisine fait suite à la démarche initiée par le gouvernement et le mouvement olympique et sportif visant à élaborer un nouveau schéma de gouvernance du sport en France, dans lequel le rôle de l'État est revu, celui du mouvement sportif renforcé, la place des collectivités mieux reconnue et celle du monde de l'entreprise plus affirmée. Dans sa contribution, le CESER préconise notamment de :

- S'inspirer de la Conférence régionale consultative du sport (CRCS) des Pays de la Loire pour créer le Parlement du sport de la région ;
- Aligner le rythme de la mandature du Parlement du sport sur celui d'une olympiade (soit 4 années) et définir une co-présidence tournante entre les quatre collèges (État, collectivités territoriales, mouvement sportif, acteurs du monde économique) ;
- Soutenir, dans le contexte législatif d'une compétence partagée sans chef de file, la montée en puissance du rôle d'animation et de coordination des Régions dans les politiques sportives.

[Lien vers la contribution](#)

### 4. Sur le contrat de Plan Etat Région et la réflexion prospective Ma Région 2050

Le CESER a par ailleurs rendu un avis sur le contrat de Plan Etat-Région en s'inquiétant de la faiblesse du taux d'exécution de l'Etat et en regrettant que le contrat d'avenir ne vienne pas abonder le CPER sur de nouveaux projets mais ne constitue qu'un redéploiement des financements.

[Lien vers l'avis](#)

Enfin, le CESER a également transmis ses propositions à la Région sur le projet Ma Région 2050 qui doit notamment alimenter le futur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET).

[Lien vers la contribution](#)

#### Contact presse

[sylvie.boutin-blancloeil@paysdelaloire.fr](mailto:sylvie.boutin-blancloeil@paysdelaloire.fr) Tel. 02 28 20 53 14 / 06 85 24 69 20

Hôtel de Région – 1 rue de la Loire – 44966 Nantes cedex 9

[www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr) - @ceserPDL

---

Le CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions. Le CESER est l'assemblée consultative de la Région des Pays de la Loire et instance unique dans le paysage institutionnel. Il est constitué de 120 conseillères et conseillers issus du monde économique, social, environnemental, éducatif et associatif ligérien. Il représente tous les courants de la société civile organisée. L'assemblée, outre les rapports budgétaires, apporte par son analyse, ses préconisations et sa vision prospective, des avis et des contributions de la société civile, à l'ensemble des acteurs et décideurs des territoires. Le CESER travaille en amont des politiques publiques, et depuis la loi NOTRe, a également une mission d'évaluation et de suivi des politiques publiques.

---